conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3 Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

50002418

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002418

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Un engrais avec des micronutriments pour une utilisation en

agriculture

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

¥2>

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément à

la réglementation sur les déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-

2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 3-hydroxy-2'-

méthyl-2-naphtanilide. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3 09.01.2024 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique carbonate de manganèse	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement 598-62-9	Classification Aquatic Chronic 2;	Concentration (% w/w) >= 25 - < 30
carbonate de manganese	209-942-9	H411	/_ 23 < 50
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
éthanediol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 1 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	
acrylate de sodium	7446-81-3 231-209-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
3-hydroxy-2'-méthyl-2- naphtanilide	135-61-5 205-205-0	Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,01 - <= 0,05
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	Acute Tox. 4; H302	>= 0,0025 - <

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3 09.01.2024 Date de la première version publiée:

24.08.2020

	220-120-9 613-088-00-6	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	0,025
		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 490 mg/kg	
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9 613-167-00-5	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071	>= 0,0001 - <= 0,0005
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
		Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C; H314 >= 0,6 % Skin Irrit. 2; H315	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Date de dernière parution: 19.10.2023

inhalation (poussières/brouillard):

Toxicité aiguë par voie cutanée: 87

0,33 mg/l

mg/kg

KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Date de révision:

1.3 09.01.2024 50002418 Date de la première version publiée: 24.08.2020 0.06 - < 0.6 %Eye Irrit. 2; H319 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317 >= 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 >= 0,6 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 200 mg/kg Toxicité aiguë par

Numéro de la FDS:

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes

Composants:

Version

3-hydroxy-N-(o-tolyl)-4-[(2,4,5-trichlorophényl)azo]naphtalène-2-carboxamide:

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des

particules

D10 = 0,04 μ m \pm 0,02 μ m D50 = 0,07 μ m \pm 0,02 μ m D90 = 0,135 μ m \pm 0,015 μ m Mesure technique: TEM

Empoussiérage : Indice d'empoussiérage basé sur le nombre: 946.951 1/mg

Méthode de mesure: DIN EN 17199-3 : Procédé de goutte

continue

Indice d'empoussiérage basé sur le nombre: 2.464 1/mg Méthode de mesure: DIN EN 17199-3 : Procédé de goutte

continue

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes

Contenu total de nanomatériaux: 80 - 100 %

Forme : Forme: cubes

Fraction (poids): 88 % Mesure technique: TEM

Forme: sphères Fraction (poids): 9 %

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

FDS.

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Mesure technique: TEM

Forme: tiges

Fraction (poids): 3 % Mesure technique: TEM

Crystallinité : Crystallinité: cristallin(e)

Mesure technique: Diffraction des rayons X (XRD)

Traitement de surface

/Revêtements

Traitement de surface /Revêtements: non

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui

persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

50002418

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Les engrais

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3 09.01.2024 Date de la première version publiée:

24.08.2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base	
carbonate de manganèse	598-62-9	TWA (fraction inhalable)	0,2 mg/m3 (Manganèse)	2017/164/EU	
	Information su	upplémentaire: Indica	atif		
		TWA (Fraction alvéolaire)	0,05 mg/m3 (Manganèse)	2017/164/EU	
	Information su	upplémentaire: Indica	atif		
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m3	FR VLE	
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives		
		VME (Poussière)	10 mg/m3	FR VLE	
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives		
éthanediol	107-21-1	STEL	40 ppm 104 mg/m3	2000/39/EC	
		rmation supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative ers la peau, Indicatif			
		TWA	20 ppm 52 mg/m3	2000/39/EC	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à				
	travers la pea			· ·	
	VLCT (VLE) (Va- 40 ppm FR VLE				
		104 mg/m3			
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs I				
	mites régleme	mites réglementaires indicatives			
		VME (Vapeur)	20 ppm 52 mg/m3	FR VLE	
	Information su	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites régleme	entaires indicatives	-		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	•	_	` '	
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
carbonate de manga-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	0,2 mg/m3
nèse			systémiques	_
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	0,004 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	0,043 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	0,0021 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
éthanediol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	35 mg/m3
			locaux	_
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	106 mg/kg
			systémiques	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3 09.01.2024 Date de la première version publiée:

24.08.2020

	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	7 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	53 mg/kg
3-hydroxy-N-(o-tolyl)- 4-[(2,4,5- trichlorophé- nyl)azo]naphtalène-2- carboxamide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	49 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,04 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,04 mg/m3
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,09 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- miques	0,11 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
carbonate de manganèse	Eau douce	0,0084 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,011 mg/l
	Eau de mer	840 ng/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,18 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,810 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	8,15 mg/kg poids
		sec (p.s.)
éthanediol	Eau douce	10 mg/l

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3 09.01.2024 Date de la première version publiée:

24.08.2020

	Eau de mer	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	1,53 mg/kg poids
		sec (p.s.)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l
masse de réaction de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Eau douce	0,00339 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00339 mg/l
	Eau de mer	0,00339 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,23 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg
	Sédiment marin	0,027 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi- :

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

5: Da

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : suspension

Couleur : rouge

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : 8,0 - 10,0

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023

Date de la première version publiée:

24.08.2020

Viscosité

Viscosité, dynamique

50 - 80 mPa.s

Viscosité, cinématique

1000 - 1800 mm2/s

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Densité 1,47 - 1,53 gcm3 (20 °C)

Masse volumique apparente Donnée non disponible

Donnée non disponible Densité de vapeur relative

Caractéristiques de la particule

Evaluation Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes

Taille des particules Pour d'autres propriétés de la particule pour nanomatériaux,

cf. chapitre 3

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

Forme Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023

Date de la première version publiée:

24.08.2020

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter les températures extrêmes

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

carbonate de manganèse:

Toxicité aiguë par voie orale DL0 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation CL0 (Rat, mâle et femelle): > 5,35 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Remarques: pas de mortalité

Selon les données provenant de composants similaires

oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

DL50 (Souris, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Organes cibles: Foie, Coeur, rate, Estomac, Pancréas

Symptômes: Dommages Remarques: mortalité

Toxicité aiguë par inhalation CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1,79 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: EPA OPP 81 - 3 Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

éthanediol:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,5 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Souris, mâle et femelle): > 3.500 mg/kg

3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

15 / 42

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: 1.3

09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3one (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 oral (Rat, femelle): 200 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,33 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle): 87 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques Ne devrait pas être irritant pour la peau.

Composants:

carbonate de manganèse:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

oxyde de zinc:

Espèce Epiderme humain reconstitué (RHE)

OCDE ligne directrice 431 Méthode Résultat Pas d'irritation de la peau

éthanediol:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3 09.01.2024 Date de la première version publiée:

24.08.2020

3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1):

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Ne devrait pas être irritant pour les yeux.

Composants:

carbonate de manganèse:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

oxyde de zinc:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

éthanediol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 24 h

Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.5

Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : oui

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3 09.01.2024 Date de la première version publiée:

24.08.2020

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1):

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Ne devrait pas entraîner de sensibilisation de la peau

Composants:

carbonate de manganèse:

Type de Test : Test sur ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

oxyde de zinc:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : La substance n'est pas considérée être un sensibilateur cuta-

né.

éthanediol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3

09.01.2024 50002418 Date de la première version publiée:

24.08.2020

3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide:

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition Dermale Souris Espèce

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

BPL oui

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Test de Maximalisation Type de Test

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce Cochon d'Inde Méthode FIFRA 81.06

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1):

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce Souris

Résultat Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

carbonate de manganèse:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

19 / 42

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

oxyde de zinc:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmo-

nella thyphimurium Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: équivoque

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Résultat: positif

Type de Test: Test du micronoyau

Système d'essais: Cellules épithélioïdes humaines

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau Système d'essais: Lymphocytes humains

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

éthanediol:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: 1.3

09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OPPTS 870.5100

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 4 - 10000 µg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

mutagènes

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 09.01.2024 50002418 1.3

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Espèce Souris, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 1 year

4400, 22000 mg/l Dose NOAEL > 22.000 mg/l

Résultat négatif

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-Cancérogénicité - Evaluation :

gène.

éthanediol:

Espèce Souris Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 24 mois Résultat négatif

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

carbonate de manganèse:

Type de Test: Etude sur deux générations Effets sur la fertilité

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Dose: 0, .005, .01, .02 mg/L

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 0,02 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'un traitement unique: 15 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0,025 mg/L Toxicité pour le développement: LOAEL: 0,025 mg/L Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 0,025 mg/L

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

similaires

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

oxyde de zinc:

Effets sur la fertilité Type de Test: Etude sur deux générations

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 7.5, 15, 30mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 7,5 Poids corporel

mg/kg

Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 30 Poids cor-

porel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération

Espèce: Rat, mâle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 4,000 milligramme par litre Fréquence du traitement: 32 quotidien

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 4.000 mg/l Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 4.000 mg/l

Symptômes: Réduction de la fécondité

Organes cibles: organes de reproduction de l'homme

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée) Dose: .0003, 0.002, 0.008 milligramme par litre

Durée d'un traitement unique: 14 jr

Toxicité maternelle générale: LOAEC: 0,008 mg/L Toxicité pour le développement: NOAEC: 0,008 mg/L Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC Mating/Fertility: 0,008 mg/L

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

carbonate de manganèse:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique Evaluation

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Voies d'exposition Oral(e)

Organes cibles Système nerveux central, Organes de la reproduction

La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-Evaluation

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

éthanediol:

Voies d'exposition Oral(e) Organes cibles Reins

Evaluation La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

carbonate de manganèse:

Espèce Lapin, mâle LOAEC 0,0039 mg/l Voie d'application Inhalation

Atmosphère de test poussières/brouillard

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.10.2023 1.3 09.01.2024 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Durée d'exposition : 4 - 6 weeks

Dose : 0, .001, .0039 mg/L

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

oxyde de zinc:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 31,52 mg/kg LOAEL : 127,52 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 weeks

Dose : 0, 31.52, 127.52 mg/kg Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Pancréas Symptômes : Nécrose

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris, mâle et femelle

NOEL : 3000 ppm Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 13 weeks

Dose : 0, 300, 3000, 30000 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 408

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle LOAEL : 0,0045 mg/l

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 3 months

Dose : 0.0003, 0.0015, 0.004mg/l Méthode : OCDE ligne directrice 413

Organes cibles : Poumons Remarques : mortalité

Espèce : Rat, mâle et femelle LOAEL : 75 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 28d

Dose : 0, 75, 180, 360 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 410

éthanediol:

Espèce : Rat
NOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 months

Espèce : Chien

NOAEL : > 2.200 - < 4.400 mg/kg

Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 4 weeks

Méthode : OCDE ligne directrice 410

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: 1.3

Numéro de la FDS: 09.01.2024

50002418 Date de la première version publiée:

Date de dernière parution: 19.10.2023

24.08.2020

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 15 mg/kg Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 28 d

OCDE ligne directrice 407 Méthode

Symptômes Irritation

Espèce Rat. mâle et femelle

NOAEL 69 mg/kg Voie d'application Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes Irritation, Perte de poids corporel

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1):

Espèce Chien NÖAEL 22 mg/kg Voie d'application Oral(e)

Espèce Rat

NOAEL 16,3 - 24,7 mg/kg Voie d'application Contact avec la peau

Espèce Rat

NOAEL 2.36 ma/m³ Voie d'application Inhalation

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

oxyde de zinc:

Inhalation Symptômes: Fatigue, Sueurs, goût amer, frissons, sécheresse

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

de la bouche, symptômes pseudo-grippaux

Ingestion : Symptômes: Gêne gastro-intestinale

50002418

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

carbonate de manganèse:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,17 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 3,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2,2

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,69

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (boue activée): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,55 mg/l

Durée d'exposition: 65 jr

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Espèce: Salvelinus fontinalis (Saumon de fontaine)

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 8 jr

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

oxyde de zinc:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,55 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,76 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CL50: 0,37 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CE50: 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

CE50 : 0,072 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,044

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,024

ma/l

Durée d'exposition: 3 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,23 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50: 3,28 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

NOEC (Dunaliella tertiolecta): 0,01 mg/l

Durée d'exposition: 4 jr

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Dunaliella tertiolecta): 0,65 mg/l

Durée d'exposition: 4 jr

Type de Test: Essai en statique

(Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 1,16 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CE50: 0,69 mg/l Durée d'exposition: 3 jr

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Phaeodactylum tricornutum): 1,12 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 7,1

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 0,440 mg/l

Durée d'exposition: 72 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 0,026 mg/l Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Jordanella floridae (poisson-étoile) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 0,530 mg/l

Durée d'exposition: 1.095 jr

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Espèce: Salvelinus fontinalis (Saumon de fontaine)

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 0,056 mg/l Durée d'exposition: 116 jr

Espèce: Salmo trutta (truite commune) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 0,025 mg/l Durée d'exposition: 27 jr Espèce: Poisson

Type de Test: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 0,078 mg/l Durée d'exposition: 248 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 0,050 mg/l Durée d'exposition: 155 jr

Espèce: Poisson

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

LOEC: 0,125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

NOEC: 750 mg/kg Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

éthanediol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 72.860

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h

tiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

10.940 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

(boue activée): > 1.995 mg/l Durée d'exposition: 30 min

Méthode: ISO 8192

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

1.500 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Menidia peninsulae (capucette nord-américaine)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

33.911 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

acrylate de sodium:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,33 - 3,25 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,108 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

BPL: oui

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 0,711

mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

31 / 42

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023

Date de la première version publiée:

24.08.2020

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,18 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,00049 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,019 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,037 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (boue activée): 0,91 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

CE50 (boue activée): 4,5 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,02 mg/l

Durée d'exposition: 35 jr

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Valeur de toxicité chronique: 0,18 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

éthanediol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 10 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 32,3 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 12 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

oxyde de zinc:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3 Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023

Date de la première version publiée:

24.08.2020

Bioaccumulation

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 2.060

éthanediol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,36

3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 2,55 (23 °C)

octanol/eau

pH: 7

Méthode: OCDE ligne directrice 107

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation

Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

pH: 5

one (3:1):

Bioaccumulation : Durée d'exposition: 28 ir

Durée d'exposition: 28 jr Facteur de bioconcentration (FBC): < 54 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Pow: 0,75

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- :

Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97

timents environnementaux

Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: 1.3

09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déià utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Vider les restes. Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 3082 **ADR** UN 3082 RID UN 3082

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

IMDG : UN 3082 IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zinc oxide, Manganese carbonate)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zinc oxide, Manganese carbonate)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zinc oxide, Manganese carbonate)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Zinc oxide, Manganese carbonate)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Zinc oxide, Manganese carbonate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III Code de classification : M6 Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III

37 / 42

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023

Date de la première version publiée:

24.08.2020

Code de classification Numéro d'identification du

danger

M6 90

Étiquettes 9

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

F-A, S-F **EmS Code**

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

964

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y964 Groupe d'emballage Ш Étiquettes **Divers**

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-964

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y964 Groupe d'emballage Ш Étiquettes **Divers**

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-

ment

ADR

Dangereux pour l'environneoui

ment

RID

Dangereux pour l'environne-

ment

IMDG

Polluant marin oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environneoui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne-

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

3-hydroxy-N-(o-tolyl)-4-[(2,4,5trichlorophényl)azo]naphtalène-2carboxamide (Numéro sur la liste

75)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 25, 65

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

cée (R4624-23)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3

Date de révision: 09.01.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

Rubrique ICPE (Installations :

classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) 4510

50002418

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

ZINC 69 SUSPENSION Bacillus megaterium

acides humiques, sels de potassium

CLASSIC 500G/L

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H310 : Mortel par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version 1.3	Date de révision: 09.01.2024		méro de la FDS: 002418	Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée: 24.08.2020
H315 H317 H318 H330 H373		: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	Provoque de grav Mortel par inhalati	ne allergie cutanée. es lésions des yeux.
			d'expositions répé d'ingestion.	tées ou d'une exposition prolongée en cas
H400 H410			Très toxique pour les organismes aquatiques.Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des	
11410		•	effets néfastes à le	• • •
H411		:		organismes aquatiques, entraîne des effets
EUH07	1	:	Corrosif pour les v	oies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme 2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KWS PREMIX 467 WITH BACILLUS

Version Date de révision: 1.3 09.01.2024

Numéro de la FDS: 50002418

Date de dernière parution: 19.10.2023 Date de la première version publiée:

24.08.2020

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Aquatic Chronic 1

H410

Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR